



Adhérent d'une association

Par **Lclaire**, le **26/11/2012 à 10:51**

Bonjour,

Je suis inscrite dans une association de danse en tant que membre avec mon mari. Nous pratiquons 2 cours par semaine de 2 danses différentes (Bachata et West cost).

Nous avons débuté les cours en septembre.

Ces dernières semaines nous allons à contre cœur faire un cours car celui-ci ne correspond à notre niveau. Les personnes présentes ont plus d'expérience que nous et les cours sont plus une rencontre entre amis. Nous nous sommes inscrits dans ce cours sur le conseil de notre professeur.

Donc nous avons demandé à la direction un arrêt de ce cours (le prof étant conscient de nos difficultés) et le paiement des 3 premiers mois à plein tarif alors que nous avons bénéficié d'une remise de 17% à l'année.

Ce qui nous a été refusé en nous expliquant que le remboursement de toutes sommes encaissées n'est pas possible hors nous donnons plusieurs chèques pour l'année (6) qui sont encaissés tous les 2 mois.

J'aimerais savoir si nous pouvons récupérer nos chèques non encore encaissés pour les remplacer afin de payer le seul cours qu'il nous reste....???

Merci de vos réponses..

Cdt

Lclaire